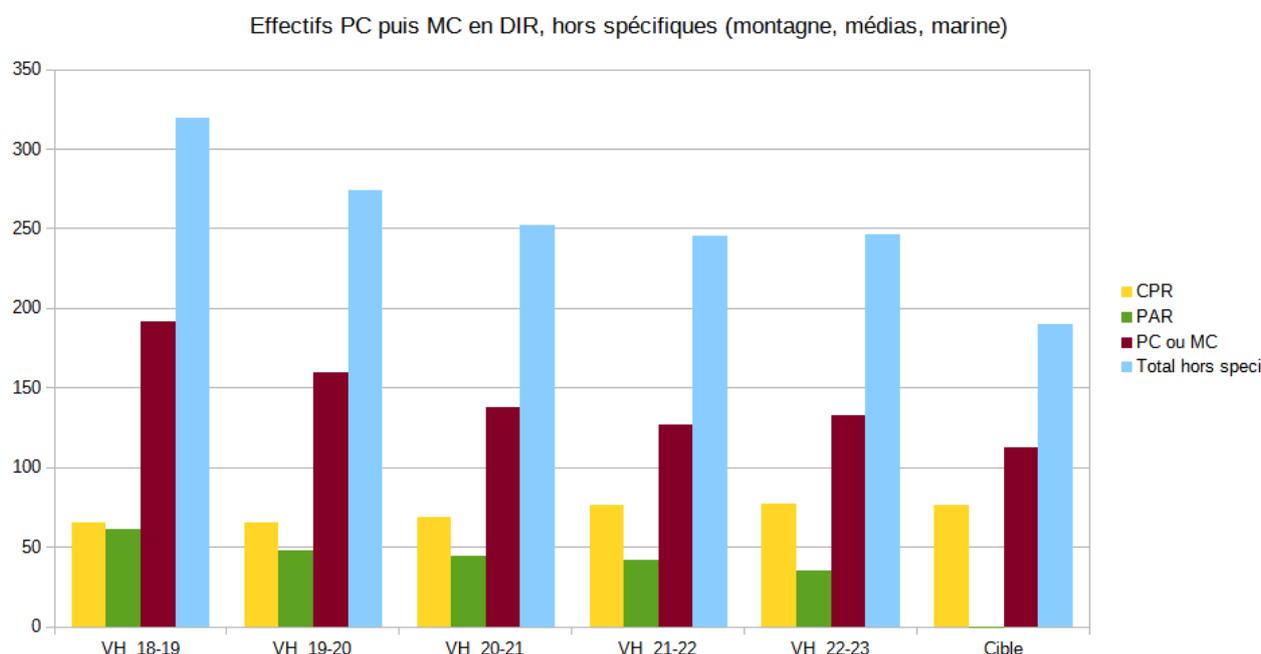




Point sur le sujet « ré-organisation des divisions Services » après le CTEP du 30 mars

La réforme des divisions Services est liée à Action Publique 2022, qui implique une baisse drastique du nombre d'agents dans les services prévision qui a déjà débuté, et même bien débuté. La preuve en graphique :



Encore plus généralement, dans les grandes lignes, au-delà de fermetures de certains centres météo déjà actées accompagnées, mince consolation, de référents territoriaux qui représenteront Météo-France, cette restructuration entraîne à terme :

- * la disparition du poste de PAR,
- * l'automatisation d'une partie des productions, l'automatisation de la prévision (champs PPROD/Alpha),
- * la mise en place d'ingénieurs météo-conseils polyvalents,
- * l'introduction de l'astreinte,
- * une nouvelle rémunération du travail de nuits.

Les deux derniers points sur les temps de travail ne génèrent pas une hostilité particulière de la part de la CFDT-Météo.

Nous n'avons pas d'opposition de principe contre les astreintes mais veillons à ce que le dispositif soit organisé correctement (délai de prévenance, compensations indemnitaires mais aussi introduction de compensations en temps).

Concernant la « revalorisation des nuits », ayons à l'esprit que les augmentations de primes se situent en moyenne annuelle à moins de 50€ (nous sommes loin d'obtenir [1% d'augmentation par](#)

[an](#)). Avec le forfait de 1000 € sur les nuits, une bonne partie des TSM qui au moins de 5 nuits dans l'année verront une augmentation de +10%, ce qui est assez significatif par les temps qui courent. Du côté des ITM, ce sera 6 ou 7 %. Il y a quelques semaines, la direction proposait moitié moins de revalorisation individuelle (480€ précisément). 1 000 € par an correspondent en moyenne (à 55 nuits) à une multiplication par trois de *l'indemnité horaire pour travail de nuit*.

La CFDT-Météo est bien consciente que le travail de nuit est pénible (cf. « rapport Kalfon » [sur les conséquences médicales du travail posté](#) à Météo-France, [mis à jour en 2013](#), ou notre [courrier du 10/03/2020 à la p-dg](#) sur les retraites). Ce travail doit être mieux compensé en temps et mieux rémunéré. Sur la partie financière, nous estimons qu'une première pierre est posée : la revalorisation des nuits sera une part prépondérante (> 60% selon nous) de l'augmentation des primes en 2021 et 2022 (500 agents concernés sur les 2200 TSM/ITM).

La polyvalence des météo-conseils ne nous effraie pas non plus dès lors que tout le monde ne doit pas être spécialiste de tout.

Sur ces points, temps de travail et activités à assurer par chacun, la CFDT-Météo estime que les discussions menées localement dans chacune des DIR ont fait progresser les choses. Qu'elles se poursuivent !

La richesse des échanges en CTEP montre qu'il y a de quoi faire cf. la [liste des points de discussions](#).

Les automatisations (production de bulletins, champs PPROD/Alpha) ne sont à ce stade pas probantes. La CFDT-Météo ne fait pas de « *procès d'intention aux projets* » : nous ne partons pas du principe qu'ils vont « se planter » soit en terme de qualité de ce qu'ils livreront, soit en terme de délais. Il faudrait cependant des clauses de revoyure entre représentants des personnels et direction pour partager l'évaluation de :

- * la non-régression des données de prévision de référence en terme de qualité,

- * l'outil permettant d'intervenir sur les champs PPROD/Alpha

au moment où l'alimentation deviendra en grande partie automatisée. La CFDT-Météo note que les possibilités de correction des champs PPROD sont désormais élargies (une annonce de ce CTEP du 30 mars en quelque sorte) : les interventions ne se limiteront pas aux seuls cas d'incohérence avec la vigilance. Cependant l'outil, les modalités pratiques et le temps nécessaire pour réaliser ces corrections ne sont pas encore connus.

Les délais de livraison ne seront pas respectés.

Conséquence, une période de transition est prévue jusqu'à, au moins 2023 (date de bascule opérationnelle sur la nouvelle chaîne de production). Durant cette transition l'alimentation Sympo2 et les postes PAR restent opérationnels, et les services doivent avoir un nombre d'agents suffisant.

La question des effectifs disponibles pour cette transition est centrale pour les conditions de travail dans les deux années à venir. Cette période peut être compliquée voire très compliquée en raison des effectifs qui diminuent. La direction a fourni des éléments sur ce sujet par DIR, lors de la séance du CTEP (cf. graphique ci-dessus, la synthèse des baisses d'effectifs). L'intersyndicale consulte les encadrants des divisions Prévi sur la soutenabilité des effectifs au regard des productions attendues. C'est un point extrêmement important qui nous a incité, en l'absence de chiffres (avant CTEP) à nous opposer au projet de la direction.

Le travail continue : la consultation des collègues sur l'organisation des divisions Services a lieu ce mercredi 7 avril à 13 heures via une assemblée générale.

La CFDT-Météo sera présente, soyez présents aussi !

Pont BJ : <https://bluejeans.com/377984737>

Par tél : **+33.1.84.88.79.52 ou 01.70.91.86.75 suivi de 377984737#**